

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré du 18 juin 2020 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé. Cette séance a été tenue par conférence vidéo tel qu'autorisé par l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

18 juin 2020

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont, présidente
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule
M. André Clément, Saint-Justin
Mme Isabelle Bouchard, Saint-Léon-le-Grand
Mme Sylvie Noël, Louiseville

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier
M. Francis Morel-Benoit, responsable des opérations

Était absent :

M. Gaétan Beauclair, Yamachiche

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2020
4. Dépôt et adoption de la correspondance
5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
6. Approbation du paiement des comptes
7. Dépôt des résultats financiers au 31 mai 2020
8. Consommation hebdomadaire
9. Suivi des nappes de la Régie
10. Pluviométrie
11. Information sur les opérations et équipements

- 11.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoît
- 11.2 Réalisation de forages exploratoires, secteur rang Waterloo – Étape 1 :
Aménagement de trois piézomètres
 - 11.2.1 Octroi du contrat
 - 11.2.2 Demande de permission à Construction & agrégats Lessard
- 11.3 Clôture à l'entrée du chemin du Sapin Vert
- 11.4 Réparation des carrosseries des camions
- 11.5 Remplacement de trois clapets anti-retour
- 12. Organisme des Bassins Versants – Rivière du Loup – Yamachiche et Maskinongé
- 13. Varia
 - 13.1 Dossier Yamachiche
 - 13.2 Ponceau du MTQ – Route Barthélemy
 - 13.3 Réunion pour le comité de travail pour le budget 2021
 - 13.4 Entente avec ELPC
 - 13.5 Projet de télémétrie phase 2 – Décompte no. 6
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

2020-06-096

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2020

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

POUR CE MOTIF :

2020-06-097

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2020.

4. DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 21 mai 2020 et résume les communications ayant un intérêt public.

2020-06-098

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 15 juin 2020;

POUR CE MOTIF :

2020-06-099 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

6. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 15 juin 2020;

POUR CE MOTIF :

2020-06-100 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-quinze et soixante-dix-neuf (75 695,79 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 18 juin 2020.

Mario Paillé, trésorier

7. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 MAI 2020

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 31 mai 2020 préparé en date du 20 juin 2020;

POUR CE MOTIF :

2020-06-101 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 31 mai 2020.

8. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 16 juin 2020 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

CONSIDÉRANT QUE la migration vers le nouveau système de télémétrie est complétée et que tout est fonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE tout le personnel d'opération de la Régie est de retour suite à la pandémie de Covid-19;

POUR CES MOTIFS :

2020-06-102

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents que la restriction du débit de consommation de la municipalité de Yamachiche soit réactivée à 42 litres par seconde à compter du lundi 22 juin 2020.

9. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 7 juin 2020 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

10. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 1^{er} juin 2020 relativement à la pluviométrie.

11. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOÎT

Rapport de Monsieur Francis Morel Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- Nous avons fait une demande de suivi auprès d'Hydro-Québec car la carrière Maskimo fait installer une nouvelle entrée électrique qui pourrait avoir des incidences négatives sur nos équipements.
- Le drainage de notre réseau est fait.
- Nous avons un problème d'inverseur sur la génératrice du Puits SU-04 et Drumco sont venu réparer et faire l'entretien le 2 juin.
- Pour la réalisation de nos travaux d'asphaltage de certaines de nos chambres, le MTQ demandait la signature d'un ingénieur pour les plans de signalisation. Nous avons demandé à Ghyslain Lambert.
- Sogetel sont venu installer la fibre optique au BSA et ils ont augmenté la vitesse du lien à 30 Mbps.
- L'inspection annuelle des extincteurs a été faite par Félix Sécurité le 2 juin.
- Il y a eu une fuite sur la conduite d'alimentation des puits SA-23/24 le 9 juin.
- Nous avons débuté le pavage des chambres de vannes.
- Nous allons faire vider la fosse septique.

11.2 RÉALISATION DE FORAGES EXPLORATOIRES, SECTEUR RANG WATERLOO – ÉTAPE 1 : AMÉNAGEMENT DE TROIS PIÉZOMÈTRES

11.2.1 OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Leblanc, hydrogéologue de la firme Richelieu Hydrogéologie inc. recommande de réaliser des travaux de caractérisation additionnels sur le site du Puits FE-09:

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de trois piézomètres dans le secteur du rang Waterloo sont nécessaires pour la réalisation de travaux de caractérisation additionnels du site du Puits FE-09;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offres sur invitation a permis d'obtenir les soumissions suivantes :

- | | |
|------------------------------|--------------------------|
| 1) Les Forages L.B.M. inc. : | 48 625,00 \$ plus taxes |
| 2) Groupe Puitbec inc. : | 84 000,00 \$ plus taxes |
| 3) Forages FTE : | 125 355,00 \$ plus taxes |

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Yves Leblanc d'octroyer le contrat à l'entreprise Les Forages L.B.M. inc.;

CONSIDÉRANT QUE les trois piézomètres doivent être installés sur les terrains de l'entreprise Construction & agrégats Lessard;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit obtenir la permission de l'entreprise Construction & agrégats Lessard pour y installer les piézomètres;

POUR CES MOTIFS :

2020-06-103

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE soit octroyer le contrat de l'aménagement de trois piézomètres dans le secteur du rang Waterloo à l'entreprise Les Forages L.B.M. inc. au coût de 48 625,00 \$ plus taxes;

QUE ce contrat est conditionnel à ce que la Régie obtienne la permission de l'entreprise Construction & agrégats Lessard d'installer les trois piézomètres sur ses terrains.

11.2.2 DEMANDE DE PERMISSION À CONSTRUCTION & AGRÉGATS LESSARD

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré est en processus de recherche en eau dans le secteur de son usine du rang Waterloo à Sainte-Angèle-de-Prémont (Puits FE-09);

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Leblanc, hydrogéologue de la firme Richelieu Hydrogéologie inc. recommande de réaliser des travaux de caractérisation additionnels sur le site du Puits FE-09, dont la première étape est l'aménagement de trois piézomètres en périphérie;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de caractérisation additionnels serviront à démontrer le sens de l'écoulement de l'eau, la présence d'une couche d'argile protectrice de la nappe et l'impact que peuvent avoir les sablières sur le prélèvement de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE si les résultats de cette première étape des travaux de caractérisation additionnels sont positifs, les étapes subséquentes consisteront à :

- construction d'un puits d'essai
- réalisation d'un essai de pompage de quelques mois
- demande d'un certificat d'autorisation pour exploiter le puits

CONSIDÉRANT QUE ces piézomètres doivent être installés sur les terrains appartenant à l'entreprise Construction & agrégats Lessard;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Francis Morel-Benoit, responsable des opérations et Mario Paillé, secrétaire-trésorier ont rencontré M. Stéphan Lessard de l'entreprise Construction & agrégats Lessard pour déterminer les endroits où installer ces piézomètres;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction & agrégats Lessard se retrouve déjà dans l'aire d'alimentation des puits SA-23/24 de la Régie, elle sera tenue de réaliser une étude hydrogéologique démontrant l'absence d'impact sur les puits advenant sa volonté d'agrandir son exploitation;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de caractérisation additionnels du Puits FE-09 que veut mener la Régie pourrait servir à l'entreprise Construction & agrégats Lessard pour faire une telle démonstration;

POUR CES MOTIFS :

2020-06-104

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier fasse parvenir au nom du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré une demande par écrit à l'entreprise Construction & agrégats Lessard pour obtenir la permission d'installer les trois piézomètres aux endroits déterminés sur ses terrains;

QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré s'engage à défrayer les coûts relatifs à l'installation de ces piézomètres et à la réalisation l'étude de caractérisation additionnels du Puits FE-09;

QUE dépendamment des résultats des études de caractérisation additionnels du Puits FE-09, la Régie d'aqueduc de Grand Pré s'engage à recontacter l'entreprise Construction & agrégats Lessard pour conclure une éventuelle entente avant de procéder à une demande de certificat d'autorisation pour exploiter le puits;

QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré s'engage à fournir les résultats de l'étude à l'entreprise Construction & agrégats Lessard si elle désire faire une demande de certificat d'autorisation dans le but d'agrandir son exploitation;

QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré demande à l'entreprise Construction & agrégats Lessard de préparer le terrain pour l'implantation de ces trois piézomètres à ses frais;

QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré demande une réponse par écrit de la part du représentant de l'entreprise Construction & agrégats Lessard.

11.3 CLÔTURE À L'ENTRÉE DU CHEMIN DU SAPIN VERT

CONSIDÉRANT QU'il avait été prévu de clôturer l'entrée du chemin du Sapin Vert;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé les soumissions suivantes pour l'exécution de ces travaux :

- 1) Inter Clôtures Cambrek : 5 995,00 \$ plus taxes
- 2) Clôtures Nord-Sud : 4 950,00 \$ plus taxes

POUR CES MOTIFS :

2020-06-105

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à Clôtures Nord-Sud pour clôturer l'entrée du chemin du Sapin Vert au coût de 4 950,00 \$ plus taxes.

11.4 RÉPARATION DES CARROSSERIES DES CAMIONS

CONSIDÉRANT QUE les camions ont des tâches de rouille apparentes qu'il vaudrait mieux faire réparer;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé les soumissions suivantes pour l'exécution de ces travaux :

	F-150	Sprinter	Total
Paul Sévigny	2 500,00 \$	3 000,00 \$	5 500,00 \$
Carrossier ProColor Maski	2 695,35 \$	4 542,03 \$	7 237,38 \$

POUR CES MOTIFS :

2020-06-106

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le contrat soit octroyé à l'entreprise Paul Sévigny pour la réparation des carrosseries des camions au coût de 5 500,00 \$ plus taxes;

QUE l'on regarde pour louer un camion au plus faible coût possible pour les deux semaines que dureront les réparations.

11.5 REPLACEMENT DE TROIS CLAPETS ANTI-RETOUR

CONSIDÉRANT QUE les clapets anti-retour des puits SU-02, SU-03 et SA-21 sont défectueux et qu'il faudrait les remplacer;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé une soumission pour l'achat de ces équipements :

- 1) Wolseley : 2 310,00 \$ chacun plus taxes
- 2) Emco : 2 541,00 \$ chacun plus taxes

POUR CES MOTIFS :

2020-06-107

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dépense et d'autoriser l'achat de trois clapets anti-retour chez Wolseley au coût de 2 310,00 \$ chacun plus taxes.

12. ORGANISMES DES BASSINS VERSANTS – RIVIÈRE DU LOUP-YAMACHICHE ET MASKINONGÉ

Aucun développement.

13. VARIA

13.1 DOSSIER YAMACHICHE

Le mandat de l'ingénieur commun a été donné à M. Louis-Philippe Leduc, ingénieur de la firme Groupe Tanguay & Associés. Il a reçu la clé USB contenant tous les documents et il a commencé à les regarder. Il nous reviendra avec un estimé des honoraires. M. Leduc a également soumis une demande pour obtenir certains plans et documents.

13.2 PONCEAU DU MTQ – ROUTE BARTHÉLEMY

Nous sommes à amasser des informations et préparer notre dossier afin de rencontrer éventuellement le MTQ. Notre ingénieur, Ghyslain Lambert nous préparera un avis sur les deux scénarios possible.

Nous recherchons une permission de voirie qui aurait été émise par le MTQ en 1996 nous donnant le droit d'installer notre conduite au-dessus du ponceau. Des archives des premières années de la Régie sont au bureau municipal de Sainte-Ursule et nous avons demandé la permission de fouiller dans ces archives.

13.3 RÉUNION POUR LE COMITÉ DE TRAVAIL POUR LE BUDGET 2021

Madame Barbara Paillé informe les membres du conseil d'administration qu'une réunion de travail aura lieu le 27 août 2020 à 19 h 00 au bureau administratif de la Régie pour préparer le budget de l'année 2021.

13.4 ENTENTE AVEC ELPC

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ELPC devait soumettre à la Régie en 2018 une entente à signer relativement à l'installation d'une antenne dans sa tour de Saint-Édouard-de-Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE malgré de nombreuses relances, l'entreprise ELPC n'a jamais présenté ladite l'entente à la Régie;

CONSIDÉRANT QUE le procureur de la Régie, Me Patrick Beauchemin de la firme Morency société d'avocats propose de préparer l'entente et la soumettre aux deux parties pour signature;

CONSIDÉRANT QUE Me Beauchemin qu'il y aurait possibilité de signer une nouvelle entente valide pour 10 ans si les deux parties sont d'accord plutôt que de simplement ajouter un addenda à l'entente actuelle;

POUR CES MOTIFS :

2020-06-108

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie mandate Me Patrick Beauchemin de la firme Morency société d'avocats pour préparer l'entente et la soumettre aux deux parties pour signature;

QUE le conseil d'administration de la Régie privilégie la signature d'une nouvelle entente valide pour 10 ans à un simple ajout d'un addenda à l'entente actuelle.

13.5 PROJET DE TÉLÉMÉTRIE PHASE 2 – DÉCOMPTE NO. 6

CONSIDÉRANT QUE la firme Deric Construction soumet le décompte no. 6 pour les travaux de la phase 2 de la télémétrie au montant de 61 347,23 \$ incluant les taxes moins la retenue de 10 %;

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Vachon, ingénieur de la firme Stantec recommande de procéder au paiement de la somme de 61 347,23 \$ à Deric Construction pour le décompte no. 6;

POUR CES MOTIFS :

2020-06-109

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dépense et de procéder au paiement de la somme de 61 347,23 \$ à la firme Deric Construction.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est mentionnée.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

POUR CE MOTIF :

2020-06-110

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents que la présente assemblée soit levée à 20 h 40.

Présidente

Secrétaire Trésorier

